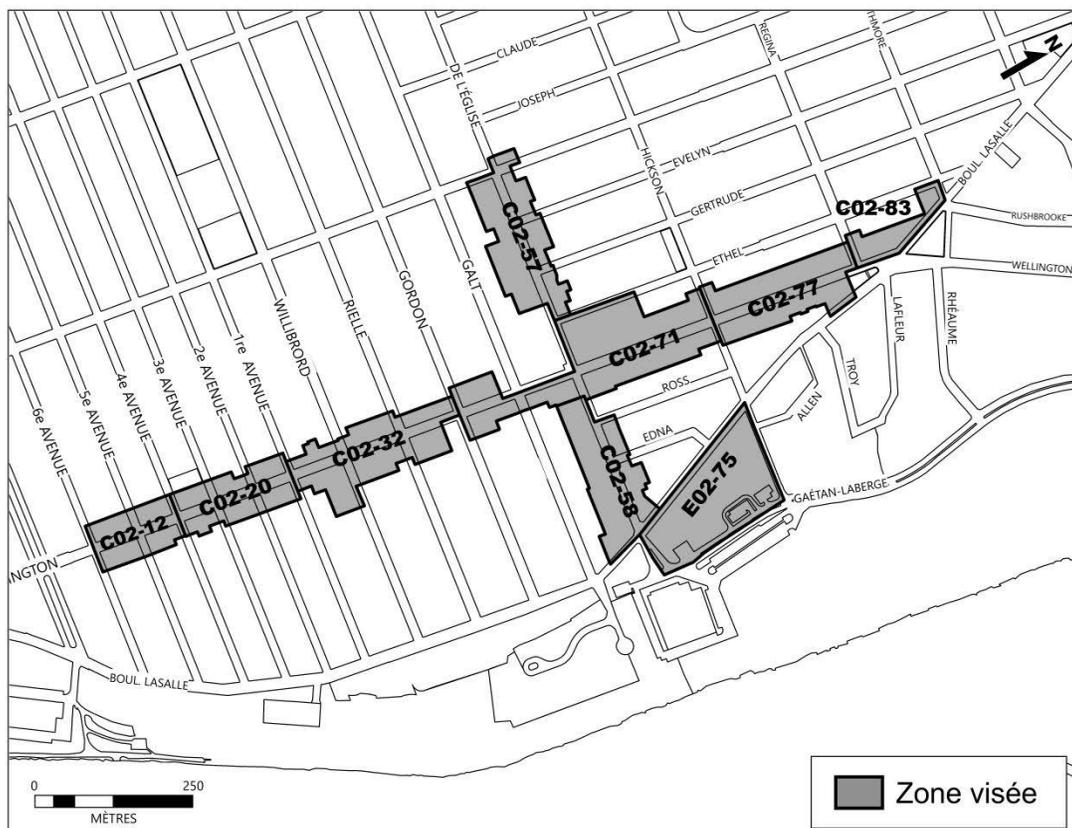


AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT AUX CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT (1700-126P)

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA21 210044, adopté le **Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement (1700-126P)**.
2. Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 236 du *Règlement de zonage* (1700) afin de soustraire l'usage hôpital de l'une des conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement.
3. Ce projet de règlement concerne aux zones C02-12, C02-20, C02-32, C02-57, C02-58, C02-71, C02-77, C02-83 et E02-75, lesquelles sont illustrées sur le croquis reproduit ci-dessous et ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Consultation écrite

Conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-2.1) est remplacée par une **consultation écrite** d'une durée de 15 jours qui déroulera **du 10 au 24 mars 2021**.

Ainsi au cours de cette période, tout intéressé est invité à transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou à poser toute question concernant ce projet de règlement.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de règlement 1700-126P
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de règlement.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 3 mars 2021.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement